



30.08.2005 - 15:09



[Accueil](#) [Organisation](#) [Missions](#) [Historique](#) [Presse](#) [Multimédia](#) [Liens](#) [Contact](#) [Notre équipe](#)

Documents de base

Documents de base

Pour mieux comprendre la création de l'Eurocorps, sa composition et/ou son emploi, voici un résumé de ses principaux documents de base.

Principes d'emploi

Cadre d'engagement

SFOR 1998

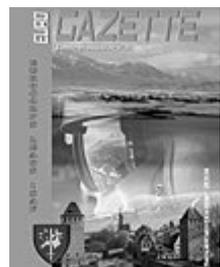
KFOR 2000

Brèves

Communiqués de presse

Eurogazette

ISAF VI



Rapport de La Rochelle
22.05.1992

Déclaration de Petersberg
19.06.1992

Accord spécifique (SACEUR Agreement)
21.01.1993

Déclaration de Rome
19.05.1993

Le rapport de La Rochelle:

Le rapport de La Rochelle peut être considéré comme l'acte fondateur de l'Eurocorps qu'il définit comme un corps d'armée multinational européen, indépendant des structures militaires intégrées de l'OTAN. Le rapport décrit encore de manière précise les missions, la mise à disposition, les cadres d'engagement possibles, la structure et l'organisation de l'Eurocorps ainsi que certains aspects financiers et juridiques. Initialement une initiative franco-allemande, l'Eurocorps a d'emblée été ouvert aux autres pays de l'Union de l'Europe Occidentale.

Les déclarations de Petersberg et Rome:

C'est à l'occasion du sommet de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO), le 19 juin 1992, que la déclaration de Petersberg définit le rôle de l'UEO. Cette déclaration souligne l'importance de l'UEO en tant que composante de la défense de l'Union Européenne. Elle signale également le renforcement de l'UEO en tant que pilier européen de l'Alliance Atlantique. C'est dans cette optique que les états-membres de l'Eurocorps ont décidé le 19 mai 1993 à Rome, de mettre l'Eurocorps à la disposition de l'UEO.

3 types d'emploi sont envisagés:

- l'Eurocorps est préparé à mener des missions d'aide humanitaire et des missions d'assistance aux populations qui seraient victimes d'une catastrophe naturelle ou d'agressions.
- l'Eurocorps peut être déployé pour mener des opérations de restauration de la paix ou des missions de maintien de la paix dans le cadre, par exemple, de l'ONU ou de l'OSCE.
- l'Eurocorps peut être déployé en tant que corps d'armée mécanisé pour mener des combats de haute intensité

dans le but d'assurer la défense commune des alliés, en application de l'article V du traité de Washington (OTAN) ou du traité de Bruxelles (UEO).

L'accord SACEUR:

L'accord SACEUR définit les conditions d'emploi de l'Eurocorps dans le cadre de l'OTAN. Il a été signé le 21 janvier 1993 par les chefs d'état-major français et allemand et par le Commandant Suprême des Alliés en Europe (SACEUR). Cet accord précise:

- les missions de l'Eurocorps dans le cadre de l'OTAN
- les responsabilités pour la planification de l'emploi de l'Eurocorps
- le possible engagement de l'Eurocorps sous le commandement en chef de l'OTAN
- les responsabilités et les relations entre le commandant en chef de l'OTAN et le commandement de l'Eurocorps en temps de paix.

Les relations entre l'Eurocorps et l'OTAN sont fondées sur les principes suivants:

- la spécificité de cette nouvelle " force multinationale européenne" sera respectée.
- la résolution de l'Eurocorps d'adopter les structures et les procédures de l'OTAN pour faciliter son intégration en cas d'engagement.